

Demande et décision d'élection de domicile (personnes sans domicile stable ou SDF) (Formulaire 16029*01)

Accéder au Formulaire – Cerfa 16029*01

Le formulaire doit être imprimé et déposé (ou envoyé par courriel ou courrier AR) auprès de votre centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS / CIAS) ou d'un organisme agréé par le préfet du département.

La liste des organismes domiciliaires peut être obtenue en mairie.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00